

Instructions quant aux mesures à adopter pendant la crise du coronavirus (plus d'informations : www.cgra.be)



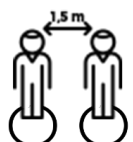
1. Si vous êtes **malade** ou si vous présentez des symptômes (par exemple : une toux, fièvre), **ne** vous présentez **pas** à l'entretien personnel.



2. **N'emmenez pas vos enfants.** Seul votre avocat peut vous assister lors de l'entretien personnel. La présence d'une personne de confiance n'est pas autorisée. Les amis ou membres de la famille qui n'ont pas été invités au CGRA ne peuvent pas entrer.



3. Venez au CGRA avec un **masque buccal**. Portez le masque dans le bâtiment du CGRA et ne l'enlevez qu'au début de l'entretien personnel.



4. À votre arrivée au CGRA, **attendez à l'extérieur**, sous l'auvent, à l'endroit qui vous est indiqué.

5. Les **directives** suivantes s'appliquent dans le bâtiment du CGRA :



- Désinfectez-vous ou lavez-vous les **maines** dès votre arrivée au CGRA et juste avant votre départ



- Gardez **toujours une distance de 1,5 m** par rapport aux autres personnes

- Dans le **local** de l'entretien personnel, tout le monde doit s'asseoir à **l'endroit indiqué** :

